



ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE D'ENVERGURE

Nature de l'aide

Subvention pour l'organisation de manifestations sportives d'envergure, calculée en fonction du type de compétition, du niveau de pratique, des éléments financiers, du nombre de participants, des particularités, de l'impact,...

Bénéficiaires

Associations sportives gersoises.

Constitution du dossier

- Courrier de demande de subvention adressée à M. le Président du Conseil Départemental du Gers précisant l'objet de la demande
- Imprimé de demande de subvention complété et signé
- Statuts (en cas de 1ère demande ou de modification)
- Déclaration de l'association en Préfecture
- Budget prévisionnel de la manifestation (signé et certifié conforme par le Président et le trésorier)
- Compte de résultat de l'édition précédente (signé et certifié conforme par le président et le trésorier)
- Rapport d'activité de l'édition précédente
- Relevé d'identité bancaire
- Contrat Engagement Républicain signé



Dossier à retourner 3 mois avant la manifestation

20
TERRE
DE JEUX
24

Département du Gers

Direction Générale Adjointe Ressources et Moyens

Direction Sport, Jeunesse et Engagement Citoyen

Service Sport et jeunesse

81 route de Pessan BP20569 -32022 AUCH - Cedex 9

☎ 05 62 67 41 62 ou 05 62 67 47 38 ✉ sports@gers.fr - www.gers.fr